



## AVIS PUBLIC

### TAXES MUNICIPALES 2022

---

LE PRÉSENT AVIS PUBLIC est donné que le rôle général de perception des taxes 2022 est maintenant déposé à mon bureau à l'hôtel de ville de Coaticook, au 150, rue Child à Coaticook, et qu'il sera procédé dans les prochains jours à l'envoi des comptes de taxes.

Toute personne dont le nom y apparaît est tenue d'en payer les montants suivant les échéances prévues au règlement de taxation. Les comptes peuvent être payés par la poste, par internet, service téléphonique, au guichet automatique ou au comptoir des institutions financières ainsi qu'à celui de l'hôtel de ville de même que par paiements préautorisés.

#### **Si vous êtes un nouveau propriétaire**

Il est possible que le compte soit envoyé au propriétaire précédent. Cela ne vous soustrait pas à l'obligation de payer vos taxes à échéance. De plus, la Ville n'émet pas de nouveau compte lorsqu'il y a changement de propriétaire.

Si vous n'avez pas reçu votre compte, ou en cas d'incertitude, il demeure de votre responsabilité de vous assurer que votre dossier soit à jour en communiquant avec le service de taxation au 819 849-2721, poste 233.

Donné à Coaticook, ce 24<sup>e</sup> jour de janvier 2022.

Benoit Marquis, CPA, CMA  
Trésorier



PROVINCE DE QUÉBEC  
VILLE DE COATICOOK

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Geneviève Dupras, greffière de la Ville de Coaticook, certifie que j'ai affiché une copie de l'avis public ci-contre près de la porte principale de l'hôtel de ville 24 janvier 2022 en conformité à l'article 345 de la *Loi sur les cités et villes* et que cet avis a été publié sur le site internet de la Ville de Coaticook du 24 janvier 2022.

Donné à Coaticook, ce 24 janvier 2022.

La greffière,

Geneviève Dupras